



Pour les cadres, la crise est structurelle

Une majorité de cadres (52%), notamment les plus âgés, juge la crise "structurelle", selon un sondage publié au mois de février par l'Association Pour l'Emploi des Cadres (Apec). Seulement 40% estiment à l'inverse qu'il s'agit d'un cycle "conjoncturel", et que la situation pourrait s'améliorer rapidement, d'ici 12 à 18 mois.

Une large majorité de cadres s'attend à des incidences plutôt négatives sur les rémunérations (67%), l'ambiance de travail (65%) et les conditions de travail (57%). 52% des cadres estime que les conséquences sociales seront durables. Le taux grimpe à 62% chez les cadres de direction. Il atteint même 70% chez les cadres de 50-54 ans, qui se sentent probablement plus fragilisés.

S'agissant de l'emploi, les avis sont plus partagés: 52% des cad-

res se déclarent "assez optimiste" pour leur propre avenir professionnel. Mais 49% sont "assez peu optimiste" pour leur entourage. Ils sont 47% à penser que la crise aura des incidences "plutôt négatives" sur leur propre emploi, 48% pensent qu'elle sera "sans incidences". Notons que parmi les cadres RH, 16% se déclarent sans avis, et jugent la situation trop complexe pour s'exprimer...

Pour la FIECI CFE CGC, cela confirme ce que nous pensons : l'optimisme de facade affiché par la Fédération Syntec ne répond pas sérieusement à la situation, nous ne voyons pas comment la branche pourrait échapper à la crise qui se développe, comme en témoignent les pressions exercées par les clients sur les prix. La Fieci sera vigilante pour que les salariés n'en fassent pas les frais.

Le Syntec se plaint de la pression sur les prix exercée par les clients

Le Syntec informatique s'est récemment alarmé : les clients des SSII argueraient de la LME pour renégocier à la baisse les tarifs des SSII. Selon la chambre syndicale des entreprises du secteur IT, les clients de SSII tenteraient de contourner les dispositions de la loi de modernisation de l'économie (LME).

Applicable depuis le 1er janvier, une disposition particulière semble contrarier les commanditaires des sociétés de services : toute facture doit désormais être réglée sous soixante jours calendaires ou quarante-cinq jours fin de mois. Face à ce raccourcissement des délais de paiement, certains clients imposeraient aux SSII des renégociations de factures. Celles-ci s'inquiètent donc du déséquilibre affectant leurs relations commerciales. Le Syntec précise que " le respect des dispositions légales ne peut ouvrir droit à aucune compensation [...] Toute demande consistant à exiger un avantage financier en contrepartie de la réduction légale des délais est inacceptable ".

L'association professionnelle déplore par ailleurs le développement de " pratiques visant à obtenir une réduction rétroactive des prix et tarifs pour des prestations déjà effectuées ou en cours d'exécution ".

Ces démarches, souligne le Syntec informatique, sont pourtant clairement interdites par le Code de commerce et, de fait, illégales. Ces deux dérives dénoncées par la chambre syndicale constituent des obstacles à la bonne marche des SSII. Elles incitent le Syntec à souligner le danger qu'elles font planer sur l'emploi. Les pressions sur les prix auraient ainsi " un impact direct sur la valorisation des salaires et les dépenses en innovation " et, plus largement, " sur la santé financière et sociale des entreprises ".

Soulignons que ce plaidoyer demeure savoureux, émanant d'une fédération dont des membres ont parfois du mal à appliquer la convention collective, à verser la prime de vacances, ou à rédiger des clauses de mobilité légales...

Où trouver du travail pour un cadre?

L'indice mensuel de diffusion des offres cadres sur internet est en net repli. Il est à 186 points en janvier 2009, contre 264 en janvier 2008, soit une baisse de 78 points.

Selon l'APEC, le recul est particulièrement marqué pour les fonctions finance-compta, ressources humaines, et services techniques. L'informatique résiste toujours, avec une baisse de 49 points, donc inférieure à la moyenne. Les offres d'emploi confiées à l'APEC ont, elles aussi, enregistré un fort recul sur la même période, 21% en nombre de jours ouvrables comparables. Les offres en recherche & développement affichent toujours la progression la plus élevée, même si elles sont également touchées par le ralentissement.

Les secteurs Etudes techniques et Projets affichent eux aussi une augmentation importante du nombre d'offres publiées.

En chiffres :

Plafond de la Sécurité Sociale : **2859 €/ mois**
Valeur du point de la
Convention Collective : **19,04 €**

[pour consulter la CCN : www.fieci-cgc.org]

Situation de l'emploi inquiétante dans la branche

Les communiqués optimistes de la Fédération Syntec se focalisent sur le nombre d'embauches prévues pour l'année 2009. Mais ils ne font pas état du fait qu'en 2008 il y a eu un écart de 30 % entre les embauches estimées et les créations de postes effectivement réalisées. Ainsi pour 38000 créations d'emplois prévues, seules 26000 ont été faites. Par ailleurs la Fédération Syntec se garde bien d'évoquer la hausse inquiétante du chômage partiel et du taux de turn over dans les entreprises. Pour la FIECI CFE CGC, les fédérations d'employeurs seraient bien inspirées de réagir en proposant des mesures appropriées pour préserver durablement l'emploi.

FIECI CFE CGC

Fédération Nationale de l'Encadrement
des SSII, Etudes, Conseil et Ingénierie.

35 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris.

☎ 01 42 46 33 33 ☒ 01 42 46 33 22

✉ cfecgc@fieci-cgc.com